

DÉLIBÉRATION n° 2026-89bis

**Portant désignation commissaire aux comptes pour les
exercices 2026-2031**

Point inscrit à l'ordre du jour n° 5

Conseil d'administration du 24 septembre 2026

Vu le code de l'éducation et notamment l'article L712-3 ;
Vu le décret n°2012-1246 du 07 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique et autorisant diverses expérimentations, modifié ;
Vu l'arrêté du 1er juillet 2013 fixant la liste des personnes morales de droit public relevant des administrations publiques mentionnées au 4° de l'article 1er du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
Vu l'avis rendu par la commission des marchés du 09 septembre 2026;

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'administration **désignent pour les exercices 2026-2031 :**

Le cabinet titulaire retenu comme commissaire aux comptes est : Forvis Mazars SA sis au 1 rue des Arquebusiers 67000 Strasbourg, représenté par Mme Aurélie LACAVE.

Résultats du vote

Vote	électronique					
Nombre de membres présents ou représentés au moment du vote :				27		
Nombre de voix	pour	27	contre	0	abstention(s)	0
N'ayant pas pris part au vote				0		

Fait à Saint-Denis, le **08 octobre 2026**
Le Président de l'Université de La Réunion

Pr Jean-François HOARAU



Transmis au Recteur de la Région académique de La Réunion, Chancelier des universités, le

13 OCT. 2026

Publié au *Recueil des actes administratifs* de l'Université de La Réunion, le

13 OCT. 2026